

ARRETE N° 2015-923

MODIFIANT l'arrêté n° 2014-1083 modifié de composition des commissions spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie du Languedoc-Roussillon

NO ARS LR / 2015/31 _0002

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 1432-4,

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010, portant création des agences régionales de santé,

Vu le décret n°2010-348 modifié du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Madame Martine AOUSTIN en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon,

Vu l'arrêté n° 2014-706 du 23 juin 2014, du Directeur général de l'ARS de Languedoc-Roussillon portant composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie du Languedoc-Roussillon,

Vu l'arrêté n° 2014-1083 du 8 juillet 2014 modifié du Directeur général de l'ARS de Languedoc-Roussillon portant composition des commissions spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie du Languedoc-Roussillon,

ARRETE

Article 1 : L'article 3 de l'arrêté n°2014-1083 du 8 juillet 2014 modifié est modifié comme suit :

Sont membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins :

Article 3 (suite)

Collèges (*)	Titulaires	Suppléants
-	M. Philippe DOMY	M. Vincent ROUVET
	Directeur Général	Directeur du CH de Perpignan
	CHU de Montpellier	
i	M. Olivier JONQUET	Mme Claire GATECEL
	Président de la CME	Président de la CME
	CHU de Montpellier	CH de Béziers
	Mme Sonia LAZAROVICI	M. Yves GARCIA
	Président de la CME	Président de la CME
	CHU de Carcassonne	CH de Perpignan
	M. Jean-François THIEBAUX	M. Stanislas BAGNOLS
	Président de la CME	Président de la CME
	CHS Le Mas Careiron-Uzès	Hopitaux du Bassin de Thau
	Branch Branch Anna Santin Dioli	Mme Martine LADOUCETTE
	Mme Marie-Agnès ULRICH	Directrice générale du
	Directeur du CH de Béziers	CHU de NIMES
	Monsieur Pascal DELUBAC	M. Serge CONSTANTIN
	FHP-LR	FHP – LR
	Clinique St Pierre – Perpignan	Clinique du Parc – Castelnau Le Lez
	Monsieur Jean-Luc BARON	M. Vincent VIDAL
	Président de la CME	Président de la CME
•	Clinique Clémenville - Montpellier	Les Franciscaines - NIMES
	Monsieur Philippe REMER	Monsieur Patrick RODRIGUEZ
	Secrétaire général de la	Représentant de la
7	Fédération des établissements hospitaliers	Fédération des établissements hospitaliers
	et d'aide à la personne	et d'aide à la personne
	LR-AIDER – Grabels	ASM Limoux
	Monsieur Michel ENJALBERT	
	Représentant de la	Mme Laurence BOYER
	Fédération des établissements hospitaliers	Fédération des établissements hospitaliers
	et d'aide à la personne	et d'aide à la personne
	Président de la CME Centre Bouffard	Présidente de la CME –
	Vercelli – Cerbère	Institut Saint-Pierre - Palavas
	Monsieur Pierre PERUCHO	
	fédération nationale des établissements	Monsieur Yves CHATELARD
	d'hospitalisation à domicile	Directeur HAD
	Hôpital St Jean Roussillon – Perpignan	Béziers
	M. Christian VEDRENNE	44 B) W
	Président des Maisons de santé	M. Philippe ROGNIE
	pluridisciplinaires	Centre de santé – Caisse régionale des
	St Paul de Fenouillet	mines du Sud Est
		Mme Catherine LAURIN ROURE
	Mme Josyane CHEVALLIER-MICHAUD	Vice Présidente du réseau
	Vice-Présidente du réseau SPHERES	«Naitre et Grandir en LR»
	Mme Béatrice LOGNOS	M. Laurent CROZAT
	MMG Montpellier	Coordonnateur du réseau ALUMPS
	MIMO MOUTHERIE	COULDINATED AN LESCAN VECTALLE

		The state of the s
	M. Jean-Emmanuel de la COUSSAYE	M. Richard DUMONT
	Responsable du Pôle	Chef de Service Médecine d'urgence
	Médecine d'urgence - CHU de Nîmes	CHU de Montpellier
1	M. Loïc CAZZULO	M. Olivier GRENES
	Représentant de la fédération nationale des	Représentant de la Fédération Nationale
	transports sanitaires (AUDE)	des Artisans ambulanciers (Hérault)
	Monsieur Jacques HORTALA	M. Rémy PAILLES
	SDIS	SDIS
	M. Eric VIEL	M Of all OUEONET
		M. Gérald CUEGNIET
	Commission régionale paritaire médecins	Commission régionale paritaire médecins
	M. Jean-François BOUSCARAIN	Mme Hélène MONTEILS
	Président de l'URPS Infirmiers	URPS Infirmiers
7		
(suite)	M. Jean-Pierre CORNUT	Mme Marylise BERTHEZENE
	Secrétaire Général Adjoint	Présidente URPS Sages femmes
	URPS Pharmaciens	
	Mme Dominique JEULIN-FLAMME	
·	Secrétaire Général URPS Médecins	Mme Laura LICART
	du Languedoc-Roussillon	Secrétaire Général URPS Orthophonistes
:	M. Patrick SOUTEYRAND	M Daving DOCTAIN
	Médecin radiologue – URPS	M. Bruno ROSTAIN Président URPS Biologistes
	Wedeciii radiologue = ONFO	Fresident ORFS Biologistes
	M. Bernard GUERRIER	M. Francis MOLINER
	Président du Conseil régional de l'Ordre des	Conseil régional de l'Ordre des médecins
	médecins du Languedoc-Roussillon	du Languedoc-Roussillon
	M. Charly CRESPE	M. Guillaume PETITEAU
	Représentant des internes de spécialité du	Représentant des internes de médecine du
	Languedoc-Roussillon	Languedoc-Roussillon
	·	

Le reste est sans changement.

Article 2: Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'agence régionale de santé du Languedoc-Roussillon, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER.

<u>Article 3</u>: La responsable du pôle démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon, ainsi qu'à ceux des départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère, des Pyrénées Orientales.

Montpellier, le 11 mai 2015

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon,



Martine AOUSTIN